

BULLETIN SYNDICAL SUD SITEL

« Nous sommes tous égaux, mais certains plus que d'autres ! » COLUCHE

Réunion extraordinaire du 15 décembre 2020

La loi indique qu'une réunion extraordinaire à l'initiative de l'employeur ne peut comporter qu'un sujet à l'ordre du jour. On ne peut que s'étonner une nouvelle fois que la Direction ignore la loi, tout comme les membres du Bureau du Comité social et Economique....

DEMANDE D'ENQUETE POUR DES FAITS DE HARCELEMENT MORAL

La Direction n'a pas répondu à la demande du salarié en lui notifiant de revenir sur site pour organiser un débat contradictoire avec le manager mis en cause.

Le salarié a donc fait appel à l'équipe **SUD** et a alerté l'Inspection du travail. L'Inspection du travail a demandé de déclencher un Droit d'Alerte et de procéder à une enquête, mais la Charte Harcèlement existant dans l'entreprise stipule que l'enquête ne peut être faite que par un membre de la Commission Sécurité Santé Conditions de Travail de 4 membres, dont 3 membres appartiennent au syndicat **FO** et 1 à la **CFE / CGC** !



Aucun membre de cette Commission ne souhaitant faire l'enquête, la Direction a donné, en date du 20 décembre, un délai de 48 heures pour désigner une personne !!!

INFORMATION ET CONSULTATION SUR LES BESOINS DE L'ACTIVITE AIR B n' B.

Le client Donneur d'Ordre prévoit une baisse de l'activité, ce qui entraîne une diminution de 46 salarié-es sur le premier semestre 2021.

La Direction veut mettre en place 7 semaines de haute activité, dont 4 semaines consécutives avec des horaires allant de 37 Heures et 42 Heures, du lundi au dimanche de 8 Heures à 23 Heures.

Non seulement, cela imposera des contraintes supplémentaires aux salarié-es, mais permettra à l'entreprise de ne payer aucune heure supplémentaire !



Le vote des élu-es du CSE :

- POUR 11 (FO, CFTC, CFE/CGC)
- ABSTENTION 3 (SUD)

Notre abstention a été motivée par le fait que la Délégation SUD aurait souhaité que ce type d'horaires soit uniquement sur volontariat. De plus, il y a un risque que des salarié-es soient positionné-es sur une autre activité et perdent ainsi leur prime mensuelle de langue (dite prime d'activité) de 180€.



UTILISATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT.



Le Bureau du CSEE souhaite acheter 3 ordinateurs pour un montant d'environ 3000€, cela alors qu'un PC portable a déjà été acheté, ainsi qu'un abonnement ADSL à 60€ / mois ! Tout cela alors que l'Accord de Droit Syndical indique que l'entreprise prend en charge les équipements nécessaires au fonctionnement (PC, logiciels et imprimante !). **Pour SUD, l'utilisation du Budget de Fonctionnement doit être utilisé au service des salarié-es, notamment en permettant de financer des expertises, des honoraires d'avocat, former les élu-es, acheter une bibliothèque sociale etc...**

A contrario, il ne doit pas être utilisé pour le confort des élu-es ou pour payer leurs repas, des casques, des claviers etc....

UTILISATION DU BUDGET ASC (Activités Sociales et Culturelles).

Nous rappelons également que le Budget ASC doit être réparti de manière équitable entre les salarié-es de Wasquehal et ceux de Vervins.

Nous ne comprenons donc pas la raison pour laquelle les salarié-es de Vervins nous ont fait part du fait qu'ils n'avaient reçu - hormis les Chèques cadeaux et Culturelles - quelques boîtes de gâteaux, de café et des paquets de bonbons depuis la mise en place du CSE en juin 2019 !



FAITES PORTER VOTRE VOIX !

Temps et conditions de travail, management, organisation du travail, planification des emplois du temps, fiches de paie, calcul des primes, santé au travail ...

Contactez-nous :

- Le DSC SUD Patrick Maes, tél : 06 66 97 33 70, @ patrickmaes_sud@outlook.fr.
- La DS SUD Mélanie Cazier, tél : 06 20 81 16 22, @ caziermelanie@hotmail.fr.